



Retard excessifs de paiement

Par rudyamiensgwa, le 30/08/2010 à 10:59

Bonjour,

Bonjour

Je me trouve dans une situation délicate, dans un bureau étude bâtiment, ça fait depuis deux ans que l'entreprise roule sur les rotules, retard de paiement (1 mois) voir même excessif parfois (3 mois), ils ont déjà licencié deux salariés pour motif économique il y a 1 an de ça ; voyant la situation qui s'améliore pas, j'ai donc demandé, il y a 3 mois de ça à être licencié pour motif économique, pour non seulement alléger la masse de salaire et aussi prendre un nouveau départ puisque dans notre activité il y a toujours du boulot (concurrent bien sûr). Ils m'ont quasiment répondu si je voulais partir serais de mon propre gré.

Comment je peux faire pour sortir de cette entreprise afin de prendre un nouveau départ.

Encore une fois grand merci pour vos conseils et aussi excusez-moi pour les fautes d'orthographe.

Cordialement

Par P.M., le 30/08/2010 à 11:43

Bonjour,

Si les retards dans le versement du salaire sont répétés et fréquents, vous pourriez demander au Conseil de Prud'Hommes la résiliation judiciaire de votre contrat de travail ou, ce qui est plus risqué, prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur...